



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre d'Etudes Internationales et Européennes

CEIE

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Strasbourg



Décembre 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



| Unité

Nom de l'unité :	Centre d'Etudes Internationales et Européennes
Acronyme de l'unité :	CEIE
Label demandé :	Equipe universitaire sans demande de reconnaissance par un organisme
N° actuel :	
Nom du directeur (2009-2012) :	M. Christian MESTRE
Nom du porteur de projet (2013-2017) :	M. Christian MESTRE

| Membres du comité d'experts

Président :	M. Claude BLUMANN, Paris
Experts :	
	M. Vincent CATTOIR-JONVILLE, Lille
	M. Pascal JAN, Bordeaux
	M. Luc SAIDJ, Lyon
	M ^{me} Hélène TIGROUDJA, Arras
	M. Alexandre VIALA, Montpellier



| Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Xavier VANDENDRIESSCHE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Eric WESTHOF, Université de Strasbourg



Rapport

1 • Introduction

Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le 20 décembre 2011. Elle s'est déroulée dans les locaux de la Faculté de droit de Strasbourg (salle du Conseil) de 9h30 à 12h45 environ. Elle a consisté dans l'audition du directeur du CEIE, M. Christian Mestre, rejoint en cours de séance par deux membres de l'unité, M^{mes} Catherine HAGUENAU-MOIZARD et Aude BOUVERESSE. Les doctorants, au nombre de deux, puis de trois, ont ensuite été entendus à huis clos.

Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'unité de recherche est localisée à la Faculté de droit de Strasbourg et dispose de 127 m² de locaux.

Cette unité est orientée scientifiquement vers le droit de l'Union européenne et le droit international. Son activité se traduit principalement par les publications collectives et individuelles de ses membres, par l'organisation de colloques, de séminaires et de journées d'études.

Le CEIE a connu, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, un grand rayonnement dû à la présence en son sein d'européanistes de grande qualité qui ont de surcroît formé de nombreux enseignants-chercheurs. Cette équipe s'est dissoute au tournant des années 2000, et s'en est suivie une période de flottement et de turbulences marquée par une réorganisation en profondeur, tant au niveau des personnes qu'à celui de la politique scientifique. Aujourd'hui encore, on observe de nombreux mouvements de personnels qui fragilisent l'unité.

Equipe de Direction :

Elle est composée du directeur, M. Christian MESTRE, et des deux responsables du volet 1 (droit de l'Union européenne), M^{me} Frédérique BERROD, et du volet 2 (droit international), M. Syméon KARAGIANNIS.



Effectifs de l'unité :

Effectifs	2008-2011 Nombre	2013-2017 Nombre	2013-2017 Nombre de produisants du projet **
N1 : Enseignants-chercheurs	26	21	18
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0
N3 : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	20	5	4
N4 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	0	0	
N5 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0		
N6 : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0		
N7 : Doctorants	80		
N8 : Thèses soutenues	32		
N9 : Nombre d'HDR soutenues	3		
N10 : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	27	24	
TOTAL N1 à N7	126	26	22

* Si différent, indiquer entre parenthèses les ETP correspondants.

** Nombre de producteurs de la période 2008-2011 qui seront présents en 2013-2017.

Définition et téléchargement des critères :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>.



2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité :

Il s'agit d'une unité en pleine restructuration, fragilisée par un certain nombre de départs (retraite, mutation) et par la scission de l'équipe "droit de l'environnement", qui souhaite rejoindre une UMR en formation : le potentiel de ressources humaines est donc en cours de reconstitution.

Points forts et opportunités :

L'unité, renommée, a un volume important de publications et elle cherche à promouvoir les jeunes chercheurs.

Points à améliorer et risques :

Le comité d'experts remarque la présence de quelques non-productifs.

Le CEIE tend à un relatif isolement, tant interne qu'externe : la coopération internationale est à renforcer et à institutionnaliser ; plus largement, le volet international se révèle insuffisant.

Le projet scientifique de l'unité est peu élaboré et trop peu motivé.

Recommandations :

Le CEIE, compte tenu de son objet, devrait renforcer tout ce qui touche au droit international et accroître ses relations extérieures.

Son projet scientifique doit absolument être redéfini au terme d'une réflexion approfondie.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

- *la pertinence et l'originalité des recherches, qualité et impact des résultats ;*

Les recherches du CEIE durant la période considérée se sont inspirées de celles de la période antérieure, orientées sur des thématiques classiques en droit communautaire. Les recherches individuelles et collectives ont été assez nombreuses. Néanmoins, les restructurations au sein de l'unité, marquées notamment par le départ (mutation, retraite) de membres de grande notoriété, ont affaibli la recherche collective et l'unité en général et ont conduit les membres du CEIE à se replier en partie sur leurs thématiques propres. Les recrutements (mutation agrégation) ont permis de stabiliser la situation, du moins sur le plan quantitatif, mais n'ont pas été en mesure de provoquer de fortes dynamiques nouvelles. Une certaine instabilité dans la direction du CEIE a, à l'évidence, retardé des restructurations indispensables.

La composition de l'unité demeure marquée par une nette insuffisance d'internationalistes, mais aussi par la présence de collègues, certes reconnus par la communauté scientifique, mais n'ayant pas de liens évidents avec les thématiques européennes et internationales.

- *la quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions, commentaires sur le nombre de producteurs et de non-producteurs situant l'unité dans sa communauté scientifique.*

Les publications sont quantitativement nombreuses, notamment les publications individuelles dans des revues à comité de lecture et/ou disposant d'une notoriété bien établie. Les mélanges offerts à des collègues partant à la retraite, presque systématiquement organisés, permettent aux membres du CEIE de se retrouver et de décliner quelques thèmes communs. On relève néanmoins une certaine discordance entre les axes de recherche affichés par l'unité et l'orientation générale des publications, qui suivent des chemins propres aux différents auteurs.

L'unité bénéficie d'un vivier scientifique important (80 doctorants), alimenté par un courant d'allocations de recherche et contrats doctoraux, pouvant varier entre un ou deux par an.

Les soutenances de thèse sont nombreuses durant la période considérée (32) - avec un pic durant les années 2009-2011 (une dizaine par an). Le soutien aux jeunes chercheurs fait partie des orientations affichées par le CEIE.

On relève cependant quelques non-producteurs et des producteurs rattachés pour la forme à l'équipe, mais hors des thématiques du droit de l'Union européenne ou du droit international. Pour les non-producteurs, le CEIE entend éviter toute stigmatisation et déploie une politique de réinsertion dans des recherches collectives.

Au total, toutefois, la production scientifique du CEIE ne semble pas à la hauteur du potentiel de l'équipe, évalué en termes de ressources humaines.

Appréciation sur l'intégration de l'unité dans son environnement :

- *la valorisation des recherches, et les relations socio-économiques ou culturelles ;*

Certaines publications du CEIE s'effectuent dans le cadre des Presses de l'Université de Strasbourg (PUS), même si leur proportion tend à diminuer. Les PUS sont cependant en phase de restructuration en raison de la réunification de l'université de Strasbourg, ce qui peut expliquer la préférence pour d'autres supports. Les annales de la Faculté de Droit de Strasbourg ne sont plus publiées depuis 2006.

- *la qualité et pérennité des relations contractuelles ;*

Le CEIE a bénéficié d'un certain nombre de contrats durant la période en cours d'évaluation, mais principalement au profit du sous-groupe « environnement », qui devrait quitter l'unité durant le prochain contrat quinquennal.



- *la capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité.*

Le CEIE ne bénéficie pas de financements externes et la capacité à répondre à des appels d'offre demeure limitée, ne serait-ce qu'en raison de la concentration des moyens administratifs au niveau de la fédération de recherche « l'Europe en mutation ». L'unité participe cependant à cette fédération de recherche en animant quelques colloques ou séminaires organisés en son sein. Elle s'associe aussi à un projet Idex avec des historiens et des politologues et s'est également insérée, via quatre de ses membres, dans le projet Labex dénommé « Fare », principalement piloté par l'unité de science politique (GSPE).

Une collaboration informelle avec la communauté urbaine de Strasbourg est également menée depuis plusieurs années. Une collaboration institutionnelle avec l'École nationale d'administration (ENA), mais qui présente essentiellement un caractère pédagogique, est poursuivie de manière régulière.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'unité de recherche :

- *le nombre et la renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales ;*

Certains membres (émérites ou en activité) du CEIE interviennent sous forme de communications, de rapports ou de contributions à des colloques, séminaires ou ouvrages collectifs de dimension européenne ou internationale, organisés à l'étranger.

- *la capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers ;*

Un certain nombre de chercheurs ou de personnalités extérieurs sont rattachés au CEIE : professeurs émérites, PAST (dont un référendaire à la Cour de justice de l'UE), un enseignant-chercheur contractuel. Il existe quelques cotutelles de thèse, mais le comité d'experts constate l'absence de post-doctorants.

- *la participation à des programmes internationaux ou nationaux, l'existence de collaborations suivies avec des laboratoires étrangers.*

Les collaborations extérieures - quelles soient institutionnelles ou personnelles - sont assez limitées ou insuffisamment mises en valeur. L'unité a à sa disposition un poste de professeur non pourvu, permettant de recruter chaque année un certain nombre de professeurs invités, à titre individuel.

On relève également une collaboration (mais surtout pédagogique) avec le collège d'Europe de Bruges, pouvant déboucher sur l'organisation de colloques communs. Une collaboration est également envisagée avec l'institut international des droits de l'homme, compte tenu de l'arrivée dans l'équipe d'un nouveau collègue. Des partenariats « traditionnels » sont également évoqués avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme, mais semble-t-il sans concrétisation scientifique précise.

Des relations informelles existent également avec Sarrebruck, avec Fribourg en Brisgau (RFA) dans le cadre du réseau Eucor (Confédération Européenne des Universités du Rhin supérieur).

Appréciation sur la gouvernance et la vie de l'unité :

- *la pertinence de l'organisation de l'unité, la qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe ;*

Le CEIE a établi son règlement intérieur. Les réunions du conseil de laboratoire ont lieu deux fois par an. Le directeur semble, malgré tout, assez isolé. L'unité dispose néanmoins d'un site internet et de ressources numériques.

Le départ du sous-groupe « environnement » devrait améliorer la cohérence de l'organisation, qui reposera pour l'avenir sur deux « équipes » : droit de l'Union européenne et droit international. Le déséquilibre entre ces deux équipes demeure manifeste, malgré les déclarations d'intention.

- *l'implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région.*

La participation des membres de l'unité (pour la plupart enseignants-chercheurs) aux activités d'enseignement est réelle. Les associés et intervenants extérieurs participent également et avant tout aux activités d'enseignement.



Le CEIE participe actuellement avec le CDE (Centre du droit de l'entreprise) à la négociation d'un projet Interreg IV sur la coopération transfrontalière, notamment en matière d'e-commerce. Un contrat de recherche avec la communauté urbaine de Strasbourg sur la coopération transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse est également en cours de discussion.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

- *l'existence, la pertinence et la faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme ;*

Le projet scientifique du CEIE pour les cinq ans à venir repose sur la définition d'un axe central intitulé « la sécurité des espaces et des flux ». Celui-ci se déclinerait en trois volets : sécurisation de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (ELSJ), sécurisation du marché intérieur et sécurité des espaces. L'intégration dans le CEIE de nouveaux collègues investis dans les questions relatives au droit pénal de l'Union européenne et à la protection des droits fondamentaux devrait faciliter cette réorientation scientifique.

Le projet paraît cependant peu approfondi et peu argumenté. N'apparaissent pas un exposé des actions à entreprendre, ni un échéancier. Les sous-groupes à mettre en place ne sont pas organisés. Les modalités de réalisation du projet scientifique (séminaires, colloques, travaux collectifs) ne sont pas explicitées, ni programmées.

Le projet scientifique se révèle insuffisamment réfléchi, mûri et motivé.

On peut regretter le relatif délaissement des axes thématiques centrés sur les questions fondamentales du droit institutionnel de l'Union européenne (étude des institutions de l'UE, de l'ordre juridique de l'Union et du contentieux communautaire), qui avaient servi de fil rouge à l'activité scientifique du CEIE et des organismes qui l'avaient précédé depuis leur création, et qui avaient établi la notoriété de l'équipe européeniste strasbourgeoise. Les colloques de « transition » programmés pour l'année 2012, de même que la publication d'un ouvrage - somme de séminaires de réflexion associant des jeunes chercheurs sur deux années d'application du traité de Lisbonne - ne semblent pas en mesure de rectifier cette impression d'ensemble.

- *l'originalité et la prise de risques.*

Les thèmes des espaces, des risques et de la sécurité sont bien évidemment intéressants et séduisants. Cependant leur caractère innovant et original s'est étiolé, compte tenu du développement de nombreuses recherches dans ces secteurs.

Appréciation sur l'implication de l'unité dans la formation :

- *l'implication et en particulier le rôle moteur des personnels de l'unité en licence, master, ED ... ;*

En qualité d'enseignants-chercheurs, la plupart des membres de l'unité sont impliqués dans les activités d'enseignement ; notamment dans les masters (v. *supra*). Les liens avec l'école doctorale sont assez relâchés. La participation de membres de l'unité à des enseignements ou séminaires doctoraux organisés par l'ED n'apparaît pas.

- *la participation des doctorants à la vie de l'unité et de ses équipes ;*

La participation des doctorants à la vie de l'unité s'avère bien réelle. Cette dernière joue, comme cela a déjà été souligné, la carte de la formation de ses jeunes éléments. Des financements peuvent être octroyés aux doctorants pour participer à des manifestations scientifiques liées à leurs recherches. On relève néanmoins une différence sensible entre les doctorants jouissant d'un statut officiel (allocataires, doctorants contractuels, ATER) et les autres, qui se sentent beaucoup moins concernés par la vie de l'unité.

- *la politique de l'unité vis-à-vis des stagiaires et des doctorants (accueil, financement, suivi...) ;*

Les doctorants disposent de locaux suffisants et de possibilités de rencontre et de réunion (salle à disposition et bibliothèque du centre). Des séminaires doctoraux sont organisés, permettant des échanges de vues sur les thèses. Le CEIE est désireux de faciliter leur insertion dans le milieu académique par une préparation à la maîtrise de conférences ou au concours d'agrégation.



- *la connaissance de l'unité du devenir de ses docteurs.*

L'unité dispose d'un certain nombre d'indications sur le devenir des docteurs après la soutenance de thèse. Néanmoins, le comité ne décèle pas de trace d'une politique spécifique et systématique en la matière.

En dehors des éléments fournis *supra*, le comité d'experts n'a pas jugé pertinent, compte tenu des imprécisions relevées dans le projet et dans la structuration de l'unité, de fournir une évaluation détaillée par programme ou par équipe interne.



4 • Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2011-2012, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités).

Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des quatre critères définis par l'AERES. Elle a été accompagnée d'une appréciation d'ensemble.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport (et, le cas échéant ses équipes internes) a (ont) obtenu l'appréciation d'ensemble et les notes suivantes :

Appréciation d'ensemble de l'unité Centre d'Etudes Internationales et Européennes (CEIE) :

Unité dont la production, l'animation et l'organisation sont bonnes mais pourraient être améliorées. Le rayonnement et le projet sont très insuffisants.

Tableau de notation :

C1	C2	C3	C4
Qualité scientifique et production.	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	Gouvernance et vie du laboratoire.	Stratégie et projet scientifique.
B	C	B	C



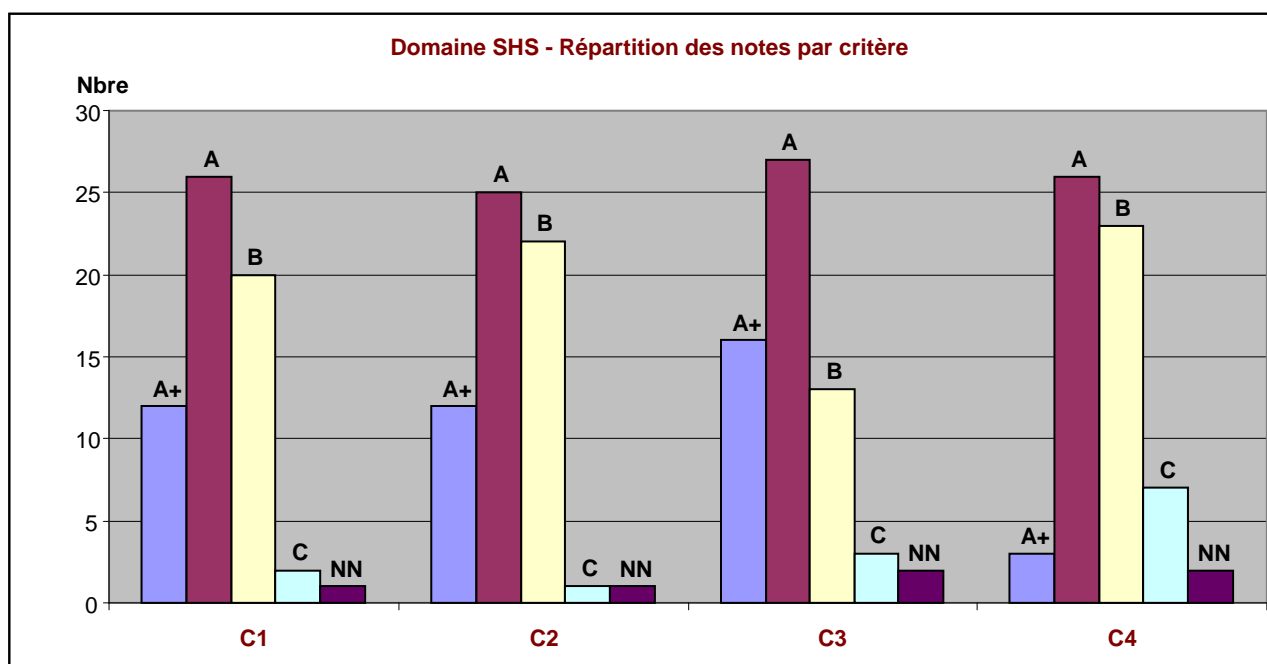
5 • Statistiques par domaines : SHS au 10/05/2012

Notes

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	12	12	16	3
A	26	25	27	26
B	20	22	13	23
C	2	1	3	7
Non noté	1	1	2	2

Pourcentages

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	20%	20%	26%	5%
A	43%	41%	44%	43%
B	33%	36%	21%	38%
C	3%	2%	5%	11%
Non noté	2%	2%	3%	3%





6 • Observations générales des tutelles

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la Section des Unités de recherche
Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur (AERES)
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Strasbourg, le 30 mai 2012

Objet : Rapport d'évaluation de l'EA 3994 Centre d'études internationales et européennes (réf. S2PUR130004504-RT)
Réf. : AB/EW/N° 2012-272

Affaire suivie par
Eric WESTHOF
Vice-président Recherche
et formation doctorale
Tél : +33 (0)3 68 85 15 80
vp.recherche@unistra.fr

Cher collègue,

Je vous remercie pour l'évaluation de l'équipe d'accueil « Centre d'études internationales et européennes » (CEIE – EA 3994) dirigée par Monsieur Christian Mestre.

Direction de la recherche

Le directeur de l'unité de recherche et moi-même n'avons pas de remarques particulières à formuler sur le rapport d'évaluation rédigé par le comité d'experts.

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.


Alain BERETZ



P.J. :

- Une première partie corrigeant les erreurs factuelles
- Une seconde partie sans observations